

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/019

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : NOUVELLE LIMITE DE SORTIE D'AGGLOMERATION RUE DU BOIS (RD 61)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau de sortie d'agglomération rue du bois est situé dans une haie de houx et n'est donc plus visible. Il fait savoir qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour modifier la position actuelle et propose de fixer la nouvelle limite au Point Repère 3 + 341.

Après avoir délibéré, le Conseil unanime, approuve cette nouvelle limite fixée au PR 3+341, et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal pour permettre l'application de ces dispositions.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/020

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de des Assurances Mutuelles de Picardie d'une somme de 58.00 € pour le remboursement d'un trop perçu suite à l'annulation d'une manifestation.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/021

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 portant projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de l'Atrébatie, la Porte des Vallées à l'exception des communes de Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Ransart et Rivère et de la communauté de communes des 2 Sources à l'exception des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre et précise que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2016 sur ce projet de périmètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le projet de périmètre comme défini ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/022

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

**OBJET : DEBOUCHAGE DE CANALISATION LOGEMENT LOCATIF :
FACTURATION AU LOCATAIRE**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il a fait appel à l'entreprise ROYEZ et fils pour intervenir dans le logement locatif sis au 6 bis rue de la Poste suite à une canalisation bouchée.

Lors de cette intervention, il a été constaté des dépôts de « gras refroidi » dans les conduits. Le montant de cette intervention s'élève à 401.00 € HT soit 481.20 € TTC (partie de la facture n°16/1440 du 03/05/2016 réglée par la commune).

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de location notamment les articles 6 et 7 concernant les obligations du bailleur et du locataire et demande au Conseil Municipal de bien vouloir définir si c'est à la commune ou au locataire de payer cette intervention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de faire participer les locataires, à hauteur de 50 % du prix de l'intervention, soit 240.60 €.

Un titre de recette sera donc émis à l'encontre de Monsieur Jérôme Normand et de Madame Catherine Lemaire, locataires de ce logement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____

A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/023

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : CESSIION DE DEUX CHEMINS D'EXPLOITATION AU PROFIT DE LA COMMUNE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été constaté que la rue du Fond Champion et la rue des Ayettes, appartiennent toujours à l'Association Foncière de Remembrement d'Habarcq alors que les démarches administratives semblaient avoir été réalisées entre 1975 et 1977.

En effet, Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 1975 et d'une délibération de l'Association Foncière de Remembrement du 23 septembre 1975 qui convenaient de la cession des deux chemins d'exploitation du Fond Champion et des Ayettes pour le franc symbolique.

Il présente également le document approuvant l'ouverture et le classement des ces deux rues dans la voirie communale après enquête publique.

Il précise qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Il informe l'assemblée que le bureau de l'A.F.R. a de nouveau délibéré dans sa réunion du 19 avril dernier afin de céder au profit de la commune la rue du Fond Champion (parcelle cadastrée AD 84 pour 26a 3ca) et la rue des Ayettes (cadastrée AE 140 pour 9a 67ca) pour l'euro symbolique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte la cession des deux rues et autorise le Maire à signer l'acte notarié concernant cette vente qui sera régularisée par Maître MARTIN, notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/025

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 92 256,88 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 92 256,88 EUR

Durée du contrat de prêt : 11 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 92 256,88 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/09/2016 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,12 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 350,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/024

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 20 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/06/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Sébastien BEUGIN, Maxence GLORIAN, Pierre HENRY, Stéphanie DELATTRE et Danièle LALIN, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Christine CHABE, Stéphanie DELATTRE donne pouvoir à Lucile PETIT, Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Olivier GALLET, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Madame Lucile PETIT est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 20 JUIN 2016

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait pris contact avec des établissements bancaires afin de renégocier les emprunts de la commune.

Il fait état du prêt n°99148826656 au Crédit Agricole dont le capital restant dû est de 83000€ avec une dernière échéance en 2027 au taux est de 5.38 %. Il propose de procéder au rachat par anticipation de ce prêt et de souscrire un nouvel emprunt de 92 256.88 € auprès de la Banque Postale sur 11 ans à un taux fixe de 1.12 % avec 350 € de commission d'engagement. Le gain réalisé serait d'environ 6 300 € frais de rachat par anticipation déduit.

Après avoir délibéré et avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, le Conseil Municipal unanime décide de rembourser par anticipation le prêt n°99148826656 et de souscrire un nouvel emprunt d'un montant de 92 256.88 € pour une durée de 11 ans à un taux fixe de 1.12% à échéances constantes trimestrielles auprès de la Banque Postale. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces correspondantes au rachat ainsi qu'à la souscription du nouvel emprunt.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 20 juin 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,